

La Roche Sur Yon, le 12 mai 2021

Nom Prénom

Note d'information aux familles des élèves contacts
Ecole Sainte Marie, SAINTE HERMINE
Elèves de la classe de CE1 - CE2

La classe fréquentée par votre enfant fait l'objet d'une fermeture en raison d'un ou plusieurs cas confirmés de Covid-19.

Votre enfant a été en contact rapproché avec ce ou ces cas positifs et doit rester isolé.
 Il pourra revenir à l'école après la période d'isolement.

Vous avez un rôle essentiel pour limiter les risques de contagion et protéger vos proches.
Il faut strictement veiller au respect des consignes sanitaires pendant la période d'isolement.

Votre enfant doit rester isolé au minimum jusqu'au 18/05/2021 inclus et réaliser 2 tests	
1er test Covid	A réaliser le plus tôt possible. Si le test est négatif, l'isolement se poursuit.
2^{ème} test Covid	A réaliser à partir du 18/05/2021 Ou avant en présence de symptômes* Si ce test est positif : l'isolement se poursuit Si ce test est négatif : l'isolement est levé (fournir une attestation sur l'honneur cf. ci-joint)
Pour les autres personnes du foyer : Réalisation d'un test Covid sans délai au premier symptôme*	
En l'absence de test, l'isolement doit durer 14j avant le retour en classe, soit jusqu'au 25/05/2021 inclus	
Durant les 7 jours suivant la levée de l'isolement : les mesures barrières, la distanciation physique, l'hygiène des mains et le port d'un masque, doivent être appliquées avec le plus de soins possible	
Eviter tout contact avec des personnes vulnérables pendant 14 jours	

Vous pouvez retirer des masques auprès de votre pharmacien avec ce courrier.

Si votre enfant à moins de 16 ans et qu'aucun parent ne peut télétravailler, ce courrier vaut attestation à remettre à l'employeur pour 1 PARENT.

Salariés	Remettez ce courrier à votre employeur comme justificatif d'absence. Il ouvre droit au chômage partiel
Non-salariés	Rendez-vous sur declare.ameli ou declare.msa pour obtenir un arrêt de travail

Si vous avez des interrogations au sujet des consignes sanitaires ou sur les arrêts de travail :

- Vous pouvez appeler la plateforme de l'Assurance Maladie au 09 74 75 76 78 (service gratuit + prix d'un appel), ou vous rendre sur le site [amelif.fr](https://www.ameli.fr)

Si l'état de santé de votre enfant évolue, et que vous n'arrivez pas à trouver un médecin pour vous prendre en charge :

- Vous pouvez contacter l'Assurance Maladie au 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix d'un appel), qui vous orientera dans vos recherches.

Plus d'info sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ou au 0800 130 000 (pour toute question générale).

* Fièvre ou sensation de fièvre (frissons), toux ou syndrome grippal (rhume, mal de gorge), ou survenue brutale et inexpliquée d'altération de l'état général, de fatigue intense, douleurs musculaires, maux de tête, diarrhée, perte du goût ou de l'odorat.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :
[Prénom et Nom]

Demeurant :
[Adresse]

Représentant légal de :
[Prénom et Nom de l'élève]

Atteste sur l'honneur que

- mon enfant présente depuis le [date du constat des symptômes] des signes évocateurs de la Covid-19 ;
- le médecin consulté le [date de la consultation] suite à l'apparition de signes évocateurs n'a pas diagnostiqué une suspicion de la Covid-19 et n'a pas prescrit de test RT-PCR ;
- le résultat du test RT-PCR réalisé le [date du test] est négatif ;
- le résultat du test RT-PCR réalisé le [date du test] est positif ;
- mon enfant, testé positif à la Covid-19 le [date du test] ne présente plus de symptômes évocateurs de la Covid-19.
- [autre, à préciser]

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à **[commune]**, le **[date]**

Signature

.....
[Prénom] [Nom]